

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers individuels
31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)



Le 18 février 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints (les « états financiers ») de Capital régional et coopératif Desjardins, qui comprennent les bilans aux 31 décembre 2015 et 2014, les états du résultat global, des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
T : +1 514 205-5000, F : +1 514 876-1502*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins aux 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signée) PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. ¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

Capital régional et coopératif Desjardins

Bilans individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire)

	Note	2015 \$	2014 \$
Actif			
Investissements à impact économique québécois	7	817 199	710 923
Autres investissements	8	793 604	769 545
Impôts sur le bénéfice	18	13 737	17 399
Comptes débiteurs	10	36 145	30 232
Encaisse	11	12 244	9 174
		<u>1 672 929</u>	<u>1 537 273</u>
Passif			
Billets à payer et passifs financiers	12	26 309	22 148
Comptes créditeurs	13	4 544	8 746
Impôts sur le bénéfice	18	-	3 917
		<u>30 853</u>	<u>34 811</u>
Actif net	15	<u>1 642 076</u>	<u>1 502 462</u>
Nombre d'actions ordinaires en circulation		<u>130 182 509</u>	<u>124 664 633</u>
Actif net par action ordinaire		12,61	12,05

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

(signé) Jacques Plante, CPA, CA, administrateur (signé) Chantal Bélanger, FCPA, FCGA, administratrice

Les notes afférentes aux états financiers individuels ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

États individuels du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et le bénéfice net par action ordinaire)

	Note	2015 \$	2014 \$
Produits			
Intérêts	7	30 284	35 509
Dividendes		14 167	8 455
Frais d'administration		818	458
		<u>45 269</u>	<u>44 422</u>
Gains (pertes) sur investissements			
Réalisés		37 242	63 942
Non réalisés		26 793	(21 058)
		<u>64 035</u>	<u>42 884</u>
Total des produits et des gains (pertes) sur investissements		<u>109 304</u>	<u>87 306</u>
Charges			
Frais de gestion		25 431	24 623
Autres frais d'exploitation	17	2 690	4 008
Services aux actionnaires	17	2 099	2 155
		<u>30 220</u>	<u>30 786</u>
Bénéfice avant impôts		<u>79 084</u>	<u>56 520</u>
Impôts sur le bénéfice	18	<u>4 278</u>	<u>7 275</u>
Bénéfice net de l'exercice		<u>74 806</u>	<u>49 245</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		<u>127 500 449</u>	<u>123 772 429</u>
Bénéfice net par action ordinaire		<u>0,59</u>	<u>0,40</u>

Les notes afférentes aux états financiers individuels ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

États individuels des variations de l'actif net

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>Capital-actions (note 15)</u>		Bénéfices non répartis	Actif net
	Nombre	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2014	124 664 633	1 278 650	223 812	1 502 462
Bénéfice net de l'exercice	-	-	74 806	74 806
Opérations sur le capital-actions⁽¹⁾				
Émission d'actions ordinaires	12 425 691	149 882	-	149 882
Frais d'émission, nets des impôts de 1 162 \$	-	(1 750)	-	(1 750)
Rachat d'actions ordinaires	(6 907 815)	(69 093)	(14 231)	(83 324)
Solde au 31 décembre 2015	130 182 509	1 357 689	284 387	1 642 076
Solde au 31 décembre 2013	126 164 932	1 285 213	185 363	1 470 576
Bénéfice net de l'exercice	-	-	49 245	49 245
Opérations sur le capital-actions⁽¹⁾				
Émission d'actions ordinaires	5 277 360	62 906	-	62 906
Frais d'émission, nets des impôts de 507 \$	-	(764)	-	(764)
Rachat d'actions ordinaires	(6 777 659)	(68 705)	(10 796)	(79 501)
Solde au 31 décembre 2014	124 664 633	1 278 650	223 812	1 502 462

⁽¹⁾ Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes afférentes aux états financiers individuels ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Tableaux individuels des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	2015 \$	2014 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Bénéfice net de l'exercice	74 806	49 245
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Pertes (gains) sur investissements	(64 035)	(42 884)
Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements	2 002	2 587
Impôts différés	(924)	1 903
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse	(1 440)	(2 394)
Variation des actifs et des passifs opérationnels :		
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	5 167	(1 724)
Comptes débiteurs	799	(1 231)
Impôts sur le bénéfice à payer	(3 336)	3 336
Comptes créditeurs	308	223
Acquisition d'investissements à impact économique québécois	(168 525)	(132 790)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois	136 776	189 400
Acquisition d'autres investissements	(1 071 912)	(751 149)
Produit de la cession d'autres investissements	1 007 986	734 337
	<u>(82 328)</u>	<u>48 859</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	145 699	62 906
Rachat d'actions ordinaires	(83 324)	(79 501)
	<u>62 375</u>	<u>(16 595)</u>
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(19 953)	32 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>52 548</u>	<u>20 284</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>32 595</u>	<u>52 548</u>
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	30 771	35 283
Dividendes reçus	14 020	8 467
Impôts sur le bénéfice payés	3 371	3 760

Les notes afférentes aux états financiers individuels ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputé avoir été constitué par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. CRCD a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. CRCD a comme place d'affaires le 2, Complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

Administration

Les activités de CRCD sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- Huit personnes nommées par la présidente du Mouvement des caisses Desjardins;
- Deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- Deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- Le directeur général de CRCD.

Investissements

CRCD peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$ ou l'avoir net, inférieur ou égal à 50 M\$.

CRCD peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à quinze ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à CRCD d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, CRCD ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

À la fin de chaque exercice, la part des investissements de CRCD dans des entités admissibles, de même que les autres investissements qualifiés, qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque et effectués à titre de premier acquéreur, doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen ajusté de CRCD pour l'exercice précédent, et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles. CRCD peut être tenu de verser des pénalités si ces règles ne sont pas respectées. Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucune somme n'était exigible en vertu de ces règles. À la suite du budget provincial de mars 2015, à partir de 2016, il y aura des changements apportés aux règles d'admissibilité tel qu'il est expliqué dans le rapport de gestion à la page 17.

Peuvent également être considérés dans les calculs des investissements admissibles des investissements effectués par CRCD à titre autre que de premier acquéreur pour l'acquisition de titres émis par une entité admissible. Pour les investissements effectués avant le 10 novembre 2007, ces investissements ne devaient pas représenter plus du tiers de l'ensemble des investissements effectués par CRCD à titre de premier acquéreur dans cette entité. Pour les investissements effectués à partir du 10 novembre 2007, cette restriction est abolie, mais CRCD ne peut avoir investi plus de 20 % de son actif net à la fin de l'exercice précédent à titre autre que de premier acquéreur pour que ces investissements soient admissibles.

2 Mode de présentation

Déclaration de conformité

CRCD a établi les présents états financiers individuels (les « états financiers ») conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 18 février 2016.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les instruments financiers classés dans les prêts et créances et les autres passifs financiers, ainsi que les impôts qui sont évalués au coût amorti et au coût.

Entité d'investissement

CRCD compte plusieurs actionnaires qui ne lui sont pas liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans CRCD sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

CRCD a conclu qu'il constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car il obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

3 Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables importantes ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après.

Instruments financiers

CRCD comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que l'intention de CRCD au moment de leur acquisition et leur émission. Les investissements à impact économique québécois, les autres investissements, les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois ainsi que les billets à payer et passifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré conformément à une stratégie de gestion d'investissement documentée et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur. De plus, les informations sur le portefeuille sont fournies à l'interne sur cette base aux principaux dirigeants de CRCD.

L'encaisse ainsi que les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances et les comptes créditeurs dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de CRCO. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

Prêts et avances, actions non participantes

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par CRCO en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'il exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

Actions participantes

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Caution

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par CRCDD relativement à une caution qu'il a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation sont utilisées afin d'estimer le montant de passif à constater.

Billets à payer et passifs financiers

Les billets à payer et passifs financiers sont liés à certains investissements à impact économique québécois et sont comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond à la somme que CRCDD aurait à verser en vertu des ententes contractuelles sous-jacentes à ces billets et passifs financiers à la date de présentation de l'information financière.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour CRCDD de livrer des titres qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés comme passifs et sont inscrits à leur juste valeur établie selon le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances à la date de présentation de l'information financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont enregistrés aux résultats sous la rubrique « Intérêts ». En raison de changements réglementaires, le gestionnaire de CRCDD a pris la décision de ne plus recourir à des titres vendus à découvert depuis le 22 décembre 2014.

Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

CRCDD conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites aux bilans au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. L'écart entre le coût d'achat et le prix de vente prédéterminé et l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts », selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En raison de changements réglementaires, le gestionnaire de CRCDD a pris la décision de ne plus recourir à des titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat depuis le 22 décembre 2014.

Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit du débiteur. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépendent d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

Capital-actions

Les actions de CRCD sont rachetables au gré de l'actionnaire, sujet à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de CRCD en cas de liquidation de celui-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de CRCD;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour CRCD de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à CRCD; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de CRCD;
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions, sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de CRCD sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

Les frais d'émission d'actions, nets d'impôts, sont inclus dans les états des variations de l'actif net.

Constatation des produits

Intérêts et dividendes

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux résultats sous la rubrique « Intérêts ».

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés ou reçus par les sociétés émettrices des actions.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Gains et pertes

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées être un ajustement au produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un billet à payer ou un passif financier sont comptabilisés lorsque ceux-ci sont payés et correspondent à l'écart entre le montant payé par CRCD en règlement du billet ou du passif financier et leur valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

Devise fonctionnelle et conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de CRCD, au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les plus-values ou les moins-values, réalisées ou non, sur les investissements résultant de ces conversions sont comptabilisées aux états du résultat global sous la rubrique « Gains (pertes) sur investissements ». Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devises, les variations liées à la conversion de devises sont présentées dans les « Autres frais d'exploitation » aux états du résultat global. CRCD a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devise étrangère. CRCD a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

Impôts

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés aux états du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement aux états des variations de l'actif net. Dans ce cas, les impôts sur le bénéfice sont aussi comptabilisés hors résultat directement dans l'actif net.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

CRCD est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, CRCD peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. CRCD se considère, en substance, comme exempté des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relativement aux gains (pertes) latents sur les investissements ni impôt différé relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

Bénéfice net par action ordinaire

Le bénéfice net par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

4 Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que CRCD exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. CRCD estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que CRCD porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés.

Un jugement important est posé dans les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de CRCD afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. CRCD considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, CRCD a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuille, formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, surveille le risque opérationnel lié à la non-conformité à la méthodologie d'évaluation de portefeuilles et fait rapport semestriellement au conseil d'administration. Plus précisément, son rôle consiste à passer en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires.

5 Normes comptables publiées mais non encore adoptées

Les normes comptables applicables par CRCD qui ont été publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2015 sont présentées ci-après.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

En septembre 2015, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 15 afin de reporter sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. CRCD évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. CRCD évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

6 Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de CRCD sont discutés en détail dans les sections auditées « Risques de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de CRCD aux pages 15 à 17 et font partie intégrante des états financiers audités.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Investissements à impact économique québécois

Le Relevé audité du coût des investissements à impact économique québécois peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet à l'adresse capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 31 décembre 2015		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	269 092	21 041	290 133
Actions privilégiées	169 966	10 888	180 854
Parts de fonds	188 195	47 715	235 910
Prêts et avances	104 455	(416)	104 039
Garantis			
Prêts et avances	6 888	(625)	6 263
	<u>738 596</u>	<u>78 603</u>	<u>817 199</u>

	Au 31 décembre 2014		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	227 529	26 302	253 831
Actions privilégiées	137 712	3 818	141 530
Parts de fonds	188 864	10 548	199 412
Prêts et avances	116 999	(4 502)	112 497
Garantis			
Prêts et avances	4 251	(598)	3 653
	<u>675 355</u>	<u>35 568</u>	<u>710 923</u>

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur de 58,4 M\$ (58,2 M\$ au 31 décembre 2014).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 11,1 % (10,9 % au 31 décembre 2014). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 13,9 M\$ (19,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014). La quasi-totalité de la variation de la juste valeur des prêts et avances est imputable aux changements du risque de crédit.

Les prêts et avances ont une durée moyenne résiduelle de 4,0 années (4,0 années au 31 décembre 2014), et la juste valeur de ces prêts et avances venant à échéance dans moins de un an est de 4,0 M\$ (11,8 M\$ au 31 décembre 2014).

Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2015				
	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾ \$	Engagement total \$
Manufacturier	328 212	57 078	385 290	7 947	393 237
Services	196 540	(1 863)	194 677	9 400	204 077
Innovations technologiques	25 649	(24 327)	1 322	-	1 322
Fonds	188 195	47 715	235 910	153 735	389 645
Total	738 596	78 603	817 199	171 082	988 281

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2014				
	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾ \$	Engagement total \$
Manufacturier	268 718	41 551	310 269	3 216	313 485
Services	183 510	(10 484)	173 026	39 941	212 967
Innovations technologiques	34 264	(6 048)	28 216	-	28 216
Fonds	188 863	10 549	199 412	150 607	350 019
Total	675 355	35 568	710 923	193 764	904 687

⁽¹⁾ Les fonds engagés mais non déboursés n'apparaissent pas à l'actif.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 et après \$	Total \$
75 424	20 179	14 581	11 983	48 915	171 082

Investissements dans les filiales et dans les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, CRCD a déterminé qu'il détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
Filiales				
Entreprises partenaires	10	197 018	10	165 582
Entités associées				
Entreprises partenaires	18	140 217	16	127 610
Fonds	7	211 194	7	173 785

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays d'incorporation est le Canada.

Au 31 décembre 2015, l'augmentation du nombre d'entreprises partenaires s'explique par la disposition d'une filiale, l'acquisition de deux entités associées et par l'augmentation des titres de participation de deux entités, celles-ci devenant une filiale et une entité associée.

Les participations dans le capital-actions de ces entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par CRCD dans chacune de ces entreprises partenaires est à 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 15 % et 49 % pour les entités associées. Au 31 décembre 2015, à l'exception d'une filiale (une au 31 décembre 2014) et d'une entité associée (une au 31 décembre 2014), les droits de vote pour ces entreprises partenaires sont équivalents à la proportion des intérêts détenus.

CRCD a investi en tant que commanditaire dans certains fonds sur lesquels il exerce une influence notable. Au 31 décembre 2015, les participations sont constituées de parts et le pourcentage de détention varie entre 20 % et 90,9 % (entre 20 % et 90,9 % au 31 décembre 2014).

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Autres investissements

Le Relevé des autres investissements non audité peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet à l'adresse capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 31 décembre 2015		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	304 466	2 670	307 136
Provinciales, municipales ou garanties	155 934	1 112	157 046
Institutions financières	136 165	1 939	138 104
Sociétés	61 232	1 025	62 257
	657 797	6 746	664 543
Actions privilégiées	87 935	(10 179)	77 756
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	37 607	-	37 607
Fonds immobilier	12 790	346	13 136
Contrats de change ⁽²⁾	-	562	562
Total	796 129	(2 525)	793 604

Répartition des obligations par échéance

	Au 31 décembre 2015			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	6 694	325 056	326 047	657 797
Valeur nominale	6 634	320 614	339 960	667 208
Juste valeur	6 756	328 289	329 498	664 543
Taux moyen nominal ⁽³⁾	3,64 %	2,52 %	2,45 %	2,49 %
Taux moyen effectif	2,66 %	2,05 %	2,34 %	2,20 %

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2014		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	266 507	2 814	269 321
Provinciales, municipales ou garanties	171 456	5 313	176 769
Institutions financières	146 086	3 882	149 968
Sociétés	50 325	1 690	52 015
	634 374	13 699	648 073
Actions privilégiées	72 948	(859)	72 089
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	46 361	-	46 361
Fonds immobilier	2 977	9	2 986
Contrats de change ⁽²⁾	-	36	36
Total	756 660	12 885	769 545

Répartition des obligations par échéance

	Au 31 décembre 2014			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	31 881	422 342	180 151	634 374
Valeur nominale	31 806	416 776	173 562	622 144
Juste valeur	31 898	429 486	186 689	648 073
Taux moyen nominal ⁽³⁾	1,59 %	2,78 %	3,59 %	2,94 %
Taux moyen effectif	1,28 %	2,35 %	2,94 %	2,47 %

⁽¹⁾ Les instruments de marché monétaire sont composés de dépôts à terme, de bons du Trésor et d'obligations à coupons détachés d'une échéance originale inférieure à un an. Au 31 décembre 2015, la totalité des instruments de marché monétaire a une échéance au moment de leur acquisition inférieure à 12 mois (inférieure à 12 mois au 31 décembre 2014).

⁽²⁾ Les contrats de change pour vendre un notionnel de 62,7 M\$ US ont une échéance de trois mois (70,5 M\$ US au 31 décembre 2014).

⁽³⁾ La quasi-totalité des obligations porte intérêt à taux fixe.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus dans le fonds immobilier et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. L'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 et après \$	Total \$
27 000	-	-	-	-	27 000

9 Juste valeur des instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

CRCD a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

	Au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	826	-	816 373	817 199
Autres investissements	525 929	254 539	13 136	793 604
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	28 846	28 846
Total des actifs financiers	526 755	254 539	858 355	1 639 649
Passifs financiers				
Billets à payer et passifs financiers	-	-	26 309	26 309

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Au 31 décembre 2014
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	894	-	710 029	710 923
Autres investissements	500 269	266 290	2 986	769 545
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	22 134	22 134
Total des actifs financiers	501 163	266 290	735 149	1 502 602
Passifs financiers				
Billets à payer et passifs financiers	-	-	22 148	22 148

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux durant les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

				Au 31 décembre 2015
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Billets à payer et passifs financiers \$
Juste valeur au 31 décembre 2014	710 029	2 986	22 134	(22 148)
Gains (pertes) réalisés	22 971	-	13 853	(3 390)
Gains (pertes) non réalisés	43 104	337	-	(833)
Acquisitions/émission	169 965	10 186	5 392	-
Cessions/remboursements	(129 696)	(373)	(12 533)	62
Juste valeur au 31 décembre 2015	816 373	13 136	28 846	(26 309)
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers détenus au 31 décembre 2015	56 948	337	-	(976)

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Au 31 décembre 2014	
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Billets à payer et passifs financiers \$
Juste valeur au 31 décembre 2013	732 372	-	15 234	(15 000)
Gains (pertes) réalisés	51 295	-	4 154	(4 522)
Gains (pertes) non réalisés	(26 167)	9	-	(6 334)
Acquisitions/émission	135 148	3 000	2 903	-
Cessions/remboursements	(182 619)	(23)	(157)	3 708
Juste valeur au 31 décembre 2014	710 029	2 986	22 134	(22 148)
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers détenus au 31 décembre 2014	31 728	9	-	(8 524)

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

				Au 31 décembre 2015
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	49 283	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	7,3 % à 26,3 % (11,2 %)
Actions non participantes	129 168	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	5,2 % à 10,2 % (5,8 %)
Actions participantes majoritaires	165 286	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	8,5 % à 12,1 % (9,6 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	8,4 % à 17,4 % (10,9 %)
	31 733	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
Actions participantes minoritaires	124 171	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	7,2 % à 16,4 % (9,8 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	1,4 % à 28,5 % (12,1 %)
	60 073	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	17 973	Actif net redressé	Actif net de l'entité	-(2)
	2 775	Autres ⁽³⁾	-	-
Parts de fonds	<u>235 911</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	-(2)
	<u>816 373</u>			
Autres investissements – Fonds immobilier	13 136	Actif net redressé	Actif net du fonds	-(2)
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	28 846	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	0,5 % à 12,0 % (6,2 %)
Billets à payer et passifs financiers	(26 309)	Diverses	-	-

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Au 31 décembre 2014
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	58 181	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,9 % à 26,1 % (11,9 %)
Actions non participantes	95 180	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	5,5 % à 30,0 % (7,0 %)
Actions participantes majoritaires	159 155	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	9,1 % à 12,5 % (10,3 %)
	6 427	Autres ⁽³⁾	-	-
Actions participantes minoritaires	124 802	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	7,8 % à 16,7 % (9,8 %)
	40 481	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	25 708	Actif net redressé	Actif net de l'entité	-(2)
	683	Autres ⁽³⁾	-	-
Parts de fonds	<u>199 412</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	-(2)
	<u>710 029</u>			
Autres investissements – Fonds immobilier	2 986	Actif net redressé	Actif net du fonds	-(2)
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	22 134	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	0,9 % à 14,0 % (7,4 %)
Billets à payer et passifs financiers	(22 148)	Diverses	-	-

⁽¹⁾ En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage des ventes.

⁽²⁾ En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

⁽³⁾ Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables

Bien que CRCD considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

Prêts et avances, actions non participantes – Actualisation des flux monétaires

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé prise de façon isolée entraîne une diminution (augmentation) de la juste valeur. CRCD juge que l'effet de la substitution d'une ou de plusieurs hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation du taux de rendement exigé de l'ordre de 0,5 %. Une telle variation du taux de rendement exigé n'aurait toutefois aucune incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances et des actions non participantes.

Actions participantes – Capitalisation des flux monétaires

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, CRCD détermine un intervalle de justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulatif entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de CRCD est de l'ordre de :

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Actions participantes majoritaires	+/- 0,3 %	+/- 0,6 %
Actions participantes minoritaires	+/- 0,4 %	+/- 0,4 %

CRCD est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de CRCD.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actions participantes – Transactions récentes et offres d'achat

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. CRCD doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Il peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Parts de fonds – Actif net redressé

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou cessions de parts que CRCD a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, CRCD doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Autres techniques d'évaluation

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

10 Comptes débiteurs

	Au 31 décembre 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements	7 299	8 098
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	28 846	22 134
	<hr/> 36 145	<hr/> 30 232

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois n'est pas imputable aux changements du risque de crédit. Ces montants à recevoir incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 27,3 M\$ (20,3 M\$ au 31 décembre 2014).

Selon les informations disponibles à la date de clôture et les hypothèses posées sur le moment du recouvrement, CRCDD s'attend à recouvrer des comptes débiteurs d'une juste valeur de 26,9 M\$ (23,0 M\$ au 31 décembre 2014) au plus tard dans les douze mois suivant la date de clôture.

11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31 décembre 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Encaisse	12 244	9 174
Instruments de marché monétaire	20 351	43 374
	<hr/>	<hr/>
	32 595	52 548

12 Billets à payer et passifs financiers

Le 30 novembre 2010, CRCDD a acquis de Desjardins Capital de risque, S.E.C., une filiale de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, des investissements à impact économique québécois d'une juste valeur de 17,6 M\$ en contrepartie de billets ayant une valeur initiale équivalente. Chaque billet à payer est lié à un des investissements acquis et contient une clause selon laquelle le montant à payer sera ajusté en fonction des sommes encaissées par CRCDD lors de la cession de l'investissement lié. Si le montant encaissé par CRCDD, au moment de la cession, est inférieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera ajusté selon le montant reçu. Toutefois, si le montant encaissé par CRCDD, au moment de la cession, est supérieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera majoré de 70 % du gain réalisé. Les frais de gestion pris en charge par CRCDD relativement à un investissement entre sa date d'acquisition et sa date de cession seront déduits du montant du billet correspondant.

Les billets à payer avaient une échéance initiale de trois ans et sont prolongés jusqu'au 31 mai 2017.

Les passifs financiers sont des montants que CRCDD aurait à verser en vertu d'ententes contractuelles et dont la juste valeur est déterminée en fonction de l'évolution de la juste valeur de certains investissements à impact économique québécois sous-jacents.

Au 31 décembre 2015, des billets à payer et passifs financiers d'une juste valeur de 24,1 M\$ étaient liés à des investissements à impact économique québécois évalués en dollars américains (20,2 M\$ au 31 décembre 2014).

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le paiement des billets à payer et des passifs financiers est directement lié à l'encaissement de sommes relatives à la cession de certains investissements à impact économique québécois. Étant donné que le moment de l'encaissement de ces sommes dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions, CRCD n'est pas en mesure de déterminer la période à laquelle il payera les billets à payer et les passifs financiers. Par contre, puisque le paiement de ceux-ci se fait généralement à la suite des sommes encaissées, le risque de liquidité est faible.

13 Comptes créditeurs

	Au 31 décembre 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 817	3 220
Montant à payer sur les acquisitions d'autres investissements	-	3 397
Autres	2 727	2 129
	<hr/>	<hr/>
	4 544	8 746

CRCD s'attend à payer les comptes créditeurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de clôture.

14 Marge de crédit

CRCD dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 M\$ auprès de la Caisse centrale Desjardins. Ce crédit bancaire porte intérêt au taux de crédit d'exploitation de la Caisse centrale Desjardins majoré de 0,5 %. Cette marge est garantie par des instruments de marché monétaire et des titres obligataires présentés dans les autres investissements et est renouvelable annuellement. Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit. De plus, cette marge de crédit n'a pas été utilisée au cours des exercices de 2015 et 2014.

15 Capital-actions

Autorisé

CRCD est autorisé à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 M\$ par année.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Loi prévoit qu'à compter de la période de capitalisation qui suivra celle à la fin de laquelle CRCD aura atteint, pour la première fois, une capitalisation d'au moins 1,25 milliard de dollars, CRCD pourra recueillir, par période de capitalisation, le moins élevé des montants de 150 M\$ et de celui correspondant à la réduction du capital versé attribuable à l'ensemble des actions et des fractions d'actions qui auront été rachetées ou achetées de gré à gré par CRCD au cours de la période de capitalisation précédente.

Chaque période de capitalisation, d'une durée de 12 mois, débute le 1^{er} mars de chaque année. Un impôt spécial est payable par CRCD en cas de non-respect de ces limites et des mécanismes de contrôle ont été mis en place afin d'en assurer le respect.

Au 28 février 2014, CRCD a atteint son plafond de capitalisation. Malgré les dispositions de sa loi constitutive concernant la capitalisation de CRCD, le ministre des Finances du Québec, dans son Discours du budget prononcé le 4 juin 2014, a autorisé exceptionnellement CRCD à recueillir 150 M\$ pour l'émission 2015. Du même coup, le taux du crédit d'impôt provincial octroyé pour l'acquisition d'actions a été fixé à 45 %.

Afin de permettre au plus grand nombre d'actionnaires possible d'acquérir des actions de CRCD, le montant maximal alloué par investisseur pour chacune des émissions 2014 et 2015 a été fixé à 3 000 \$.

CRCD est tenu de payer des frais d'émission d'actions. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, les frais d'émission d'actions s'élèvent à 1,7 M\$ (0,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014), déduction faite des impôts, et sont présentés en diminution du capital-actions

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Émis

L'actif net de CRCD au 31 décembre 2015 s'élève à 1 642,1 M\$ et se répartit par émission comme suit :

Émission	Prix d'émission par action \$	Solde * M\$	Rachat possible à compter de
2001	10,00	28,2	2008
2002	10,00	78,4	2009
2003	10,12 et 10,24	39,4	2010
2004	10,25	48,9	2011
2005	10,25	54,2	2012
2006	10,37 et 10,21	52,9	2013
2007	10,21 et 9,92	75,0	2014
2008	9,89 9,83 et 9,54	133,8	2015
2009	9,54 9,62 et 9,73	193,8	2016
2010	9,73 et 9,80	191,1	2017
2011	9,91 et 10,02	188,8	2018
2012	11,02	170,5	2019
2013	11,47	164,1	2020
2014	11,92	66,4	2021
2015	12,05	156,6	2022
L'actif net		1 642,1	

* Calculé à la valeur de l'actif net par action au 31 décembre 2015.

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par CRCD que dans les cas suivants :

- À la demande de la personne qui l'a acquise de CRCD depuis au moins sept ans;
- À la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- À la demande de la personne qui l'a acquise de CRCD si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de souscription;
- À la demande d'une personne qui l'a acquise de CRCD si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De plus, CRCD pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de CRCD sur la base de la valeur de CRCD déterminée selon les états financiers audités.

Crédit d'impôt

L'achat d'actions de CRCD donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, qui est établi comme suit :

- Pour les achats avant le 24 mars 2006 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats du 24 mars 2006 au 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 35 %;
- Pour les achats du 10 novembre 2007 au 28 février 2014 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats à compter du 1^{er} mars 2014 : crédit d'impôt de 45 %.

Un investisseur qui retire une partie ou la totalité de ses actions dans le cadre d'un rachat après sept ans de détention ne pourra plus se prévaloir du crédit d'impôt pour toute souscription dont le crédit d'impôt serait applicable à l'année d'imposition en cours ou à une année d'imposition subséquente.

16 Information concernant le capital

L'objectif de CRCD dans la gestion du capital est la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de CRCD est composé de l'actif net.

CRCD n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 15.

CRCD a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 Charges

	2015 \$	2014 \$
Autres frais d'exploitation		
Honoraires d'audit	201	197
Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	679	589
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	134	105
Frais informatiques	889	1 317
Autres charges	787	1 800
	<hr/>	<hr/>
	2 690	4 008
Services aux actionnaires		
Frais de fiduciaire	1 553	1 406
Communication de l'information aux actionnaires	343	401
Autres charges	203	348
	<hr/>	<hr/>
	2 099	2 155
	<hr/>	<hr/>

18 Impôts sur le bénéfice

Charge d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

	2015		2014	
	État du résultat global \$	État des variations de l'actif net \$	État du résultat global \$	État des variations de l'actif net \$
Exigibles	5 202	(578)	5 372	(354)
Différés	(924)	(584)	1 903	(153)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 278	(1 162)	7 275	(507)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	2015 \$	2014 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,9 %	31 555	22 552
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisées et non réalisées sur investissements	(21 614)	(12 195)
Dividendes non imposables	(5 653)	(3 374)
Autres	(10)	292
	<u>4 278</u>	<u>7 275</u>

Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2015 \$	Au 31 décembre 2014 \$
Actif		
Impôts différés – frais d'émission	1 702	-
Impôts différés – autres	(775)	-
Impôts en main remboursables	12 119	17 399
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	691	-
	<u>13 737</u>	<u>17 399</u>
Passif		
Impôts différés – frais d'émission	-	(1 118)
Impôts différés – autres	-	1 699
Impôts sur le bénéfice à payer	-	3 336
	<u>-</u>	<u>3 917</u>

CRCD s'attend à recouvrer 2,4 M\$ (à payer 1,9 M\$ au 31 décembre 2014) d'impôts sur le bénéfice au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à CRCD comprennent Desjardins Capital de risque inc. (« DCR »), son gestionnaire qui est une filiale de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. CRCD est donc indirectement lié au Mouvement des caisses Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de CRCD.

- CRCD a retenu les services de DCR et l'a mandaté pour qu'il assure la gestion et l'exploitation complète de CRCD, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion d'une durée de cinq ans est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Elle prévoit la facturation de frais distincts pour la contribution du réseau des caisses Desjardins dans la distribution des actions de CRCD. La convention de gestion attribue à CRCD certaines dépenses relatives à la gouvernance. Les honoraires de négociation sont gagnés par DCR et un crédit équivalent est appliqué en diminution des frais de gestion de CRCD.

En vertu de cette convention, CRCD s'est engagé jusqu'au 31 décembre 2015 à verser des frais de gestion équivalant à 2,02 % de la valeur moyenne annuelle des actifs de CRCD, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de CRCD est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de CRCD dans certains fonds. Ces frais feront l'objet d'une renégociation entre CRCD et son gestionnaire pour l'année 2016.

- CRCD a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transférer des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires et représente, depuis le début des activités de CRCD, la principale composante de la charge à l'égard des services rendus aux actionnaires. Cette convention, qui venait à échéance le 31 décembre 2015, a été renouvelée aux mêmes conditions jusqu'au 30 juin 2016, à l'exception de la tarification qui a été révisée depuis le 1^{er} janvier 2015 et qui s'appliquera à tout renouvellement ou toute nouvelle convention jusqu'au 31 décembre 2019.
- CRCD a consolidé la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009. Il est d'une durée illimitée à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 90 jours, ne décide d'y mettre fin.
- CRCD a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. La durée de cette convention est de un an, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin. Elle sera renouvelée, d'année en année, à moins d'un préavis écrit de trois mois donné par l'une ou l'autre des parties.
- CRCD a confié au réseau des caisses Desjardins l'émission de ses actions.
- CRCD a confié à la Caisse centrale Desjardins ses opérations bancaires reliées à ses activités quotidiennes.
- CRCD a confié à Valeurs mobilières Desjardins le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- CRCD a confié à Groupe Technologies Desjardins l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des investissements.
- Dans son portefeuille des autres investissements, CRCD détient des titres émis par Capital Desjardins.

Transactions entre les parties liées de CRCD

Dans le cours normal de ses activités, CRCD a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2015			Au 31 décembre 2014		
	DCR \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	DCR \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
Bilans						
Actif						
Autres investissements	-	9 653	9 653	-	16 100	16 100
Intérêts et dividendes à recevoir sur les investissements	-	73	73	-	73	73
Encaisse	-	12 387	12 387	-	9 282	9 282
Passif						
Billets à payer et passifs financiers	-	20 556	20 556	-	19 773	19 773
Comptes créditeurs	2 727	397	3 124	1 979	405	2 384
			2015			2014
	DCR \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	DCR \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
États du résultat global						
Produits						
Intérêts	-	166	166	-	172	172
Gains (pertes) sur investissements	-	(12 134)	(12 134)	-	(14 626)	(14 626)
Charges						
Frais de gestion	25 431	-	25 431	24 623	-	24 623
Autres frais d'exploitation	-	1 466	1 466	-	2 358	2 358
Services aux actionnaires	-	1 553	1 553	-	1 406	1 406
États des variations de l'actif net						
Frais d'émission	-	2 845	2 845	-	1 197	1 197

⁽¹⁾ Les autres parties liées comprennent la Fédération des caisses Desjardins du Québec ainsi que ses filiales, soit Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins, Valeur mobilières Desjardins, Desjardins Capital de risque, S.E.C., Groupe Technologies Desjardins et Fiducie Desjardins. Elles comprennent aussi le réseau des caisses Desjardins et le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de CRCD sont les membres du conseil d'administration. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la rémunération des principaux dirigeants se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant de 495 000 \$ (435 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014).